



**RAPPORT ANNUEL SUR LE COMPTE DU CANADA**  
**POUR L'EXERCICE DU GOUVERNEMENT DU CANADA**  
**CLOS LE 31 MARS 2021**

Le présent rapport peut contenir des renseignements confidentiels ou des renseignements commerciaux de nature délicate concernant des clients d'EDC ainsi que des renseignements fournis à EDC à titre confidentiel. Il doit être traité en conséquence et ne doit pas être reproduit, en tout ou en partie.

## TABLE DES MATIÈRES

Survol .....	3
Autorisation .....	3
Gestion des risques .....	4
Gestion.....	4
Admissibilité .....	4
Divulgence .....	5
Exercice financier.....	5
Rapport de gestion.....	6
États financiers du Compte du Canada.....	12
Notes afférentes aux états financiers .....	14
Glossaire de termes financiers.....	19

## Survol

En vertu de l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations* (la « Loi »), le gouvernement du Canada (le « gouvernement » ou l'« État ») peut autoriser le soutien d'opérations qui, en raison des pratiques de gestion des risques d'Exportation et développement Canada (« EDC » ou la « Société »), ne pourraient pas être portées au Compte de la Société, mais qui sont néanmoins dans l'intérêt national. Ces opérations sont appelées « opérations sur le Compte du Canada ». Le gouvernement assume effectivement les risques financiers qui y sont associés en imputant au Trésor tous les fonds nécessaires pour effectuer des opérations. Les opérations sur le Compte du Canada peuvent consister en des opérations ou des catégories d'opérations qu'EDC a le pouvoir d'effectuer aux termes de l'article 10 de la *Loi*, y compris les activités facilitées dans toutes les catégories de produits d'EDC (financement, assurance crédit, assurance d'institution financière, garanties pour le commerce international et assurance risques politiques).

Un certain nombre de mesures ont été prises au cours de l'année en réponse à la pandémie de COVID-19. En vertu de l'alinéa 24(1.1)a de la *Loi sur le développement des exportations*, le ministre des Finances a décrété qu'à compter du 16 avril 2020, le montant total des obligations visées au paragraphe 24(1) ne pouvait dépasser 75 milliards de dollars. Ce montant a par la suite été revu à la hausse pour passer à 93 milliards (15 mai 2020), puis à 115 milliards (30 septembre 2020). Une autorisation ministérielle a permis l'utilisation d'un montant maximal de 25 milliards de dollars pour fournir des liquidités d'urgence aux entreprises canadiennes dans le cadre du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). Ce montant a finalement été porté à 40 milliards, puis à 55 milliards et ensuite à 73 milliards, toujours sur autorisation ministérielle. Le CUEC vise à fournir du soutien aux microentreprises et aux petites entreprises canadiennes sous la forme de prêts de 40 000 \$ à 60 000 \$ avec possibilité de radiation partielle et sans intérêt s'ils sont remboursés d'ici le 31 décembre 2023. Au 31 mars 2021, 44,9 milliards de dollars avaient été décaissés au titre du programme (voir la note 3).

## Autorisation

Aux termes de l'article 23 de la *Loi*, le ministre du Commerce international (le « Ministre ») peut, avec l'assentiment du ministre des Finances, autoriser EDC à s'engager dans certaines opérations de nature financière ou portant sur des passifs éventuels.

Avant le 25 mars 2020, le paragraphe 24(1) de la *Loi* limitait à 20 milliards de dollars (la « limite prescrite par la Loi ») au total les passifs éventuels (polices d'assurance, garanties et autres ententes donnant lieu à des passifs éventuels), les engagements en cours avec des emprunteurs et les montants de principal dus par des emprunteurs. Le 25 mars 2020, en réponse à la pandémie de la COVID-19, une modification temporaire (en vigueur jusqu'au 30 septembre 2020) a été apportée à la *Loi* pour donner au ministre des Finances le pouvoir de déterminer cette limite. Pour soutenir le déploiement de programmes d'aide dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la limite prescrite par la *Loi* a été portée à 93 milliards de dollars le 15 mai 2020, puis à 115 milliards le 30 septembre 2020. Toutes les sommes dont la Société a besoin pour s'acquitter de ses obligations relatives au Compte du Canada lui sont versées par le ministre des Finances, à même le Trésor. Ces fonds sont comptabilisés séparément et n'empiètent pas sur la limite d'emprunt de la Société.

## Gestion des risques

EDC fournit des services financiers qui permettent aux exportateurs et aux investisseurs canadiens de gérer les risques auxquels ils sont exposés sur les marchés mondiaux. Ce faisant, elle assume elle-même des risques, qu'elle doit gérer prudemment pour assurer sa viabilité financière à long terme. Dans le cas des opérations où un ou plusieurs de ces risques (notamment le risque pays, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et la taille de l'opération) sont considérés comme trop élevés pour la capacité de risque de la Société et incompatibles avec son impératif de viabilité financière à long terme, le gouvernement peut autoriser EDC à effectuer l'opération et assumer lui-même les risques, pourvu que l'opération serve l'intérêt national du Canada. Pour chaque opération, le gouvernement établit, dans son cadre financier, un compte de correction de valeur pour pertes éventuelles. Chaque année, le gouvernement ajuste les comptes de correction de valeur pour tous les risques financiers en fonction des risques inhérents à l'opération (risque pays, cote de crédit, valeur de la garantie, etc.). Conformément aux méthodes comptables du gouvernement, la valeur des prêts et des avances portés au Compte du Canada est ajustée dans les états financiers du gouvernement au moyen d'un compte de correction de valeur pour pertes de crédit pour que cette valeur se rapproche de la valeur de réalisation nette de ces actifs.

## Gestion

Après qu'elle a reçu l'autorisation ministérielle, la Société est tenue de coordonner et d'administrer l'opération, notamment de signer les documents juridiques, de demander et de verser des fonds ainsi que de gérer les remboursements. EDC doit tenir des comptes distincts pour les déboursements, les recettes et les recouvrements. Les recettes et les recouvrements doivent être versés au Trésor. Cependant, aux termes de la *Loi*, le ministre des Finances peut autoriser EDC à retenir sur ces recettes et recouvrements certaines sommes pour couvrir les charges et les frais indirects liés à ces opérations (voir la note 5). Le ministre du Commerce international, de la Promotion des exportations, de la Petite Entreprise, et du Développement économique, avec l'assentiment du ministre des Finances, peut également autoriser EDC à prendre les mesures nécessaires ou souhaitables pour gérer les actifs et les passifs découlant des opérations.

EDC a signé avec Affaires mondiales Canada un protocole d'entente qui établit le mécanisme par lequel EDC présente des demandes de financement au gouvernement et fait des versements au Trésor.

## Admissibilité

Les opérations portées au Compte du Canada doivent respecter le mandat d'EDC. Avant le 25 mars 2020, ce mandat consistait à soutenir et à développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché international. Le 25 mars 2020, en réponse à la pandémie de COVID-19, la *Loi* a été modifiée pour élargir le mandat d'EDC, qui doit désormais soutenir et développer, directement ou indirectement, le commerce intérieur lorsque le ministre des Finances le lui demande. En recourant au Compte du Canada, le gouvernement peut appuyer des opérations qui dépassent la capacité financière ou la capacité de risque d'EDC au titre du Compte de la Société, mais qui sont considérées comme servant l'intérêt national.

Dans la plupart des cas, EDC détermine d'abord si une opération peut être appuyée au moyen du Compte de la Société. Le gouvernement peut demander à EDC de gérer une opération dans le cadre du Compte du Canada, comme il l'avait fait pour appuyer le secteur de l'automobile en 2009.

Les opérations envisagées au titre du Compte du Canada doivent être conformes au mandat d'EDC et respecter les critères d'admissibilité suivants :

- les critères habituels s'appliquant aux prêts ou aux assurances d'EDC (retombées pour le Canada, capacités financières et techniques de l'exportateur, viabilité commerciale et technique du projet, solvabilité de l'emprunteur);
- la volonté générale du gouvernement de prendre en compte le risque pays en question et la solvabilité de l'emprunteur;
- des facteurs liés à l'intérêt national tels que :
  - les coûts et les retombées économiques pour le Canada, y compris la création d'emplois et de revenus découlant de l'opération;
  - l'importance du marché visé pour le Canada;
  - les incidences sur la politique étrangère, notamment les relations bilatérales du Canada avec le pays concerné.

### **Divulgence**

Les renseignements sur les opérations en cours sont publiés sur le site Web d'EDC (<https://www.edc.ca/fr/a-propos-de-nous/entreprise/divulgence/rapports-transactions/compte-canada.html>), conformément à la Politique de divulgation de la Société.

### **Exercice financier**

Toutes les données contenues dans le présent rapport sont présentées en fonction de l'exercice financier du gouvernement, qui prend fin le 31 mars. On ne peut donc établir de comparaison directe avec les données du Rapport annuel d'EDC, du Plan d'entreprise et d'autres documents de la Société préparés en fonction de l'année civile.

## Rapport de gestion

### Faits saillants

Voici les faits saillants des opérations portées au Compte du Canada au cours de l'exercice 2020-2021.

- Au 31 mars 2021, 44,9 milliards de dollars avaient été décaissés au titre du CUEC.
- À la fin de l'exercice 2019-2020, des autorisations ministérielles avaient été signées pour un financement de 10 milliards de dollars visant l'oléoduc Trans Mountain, soit un prêt à terme pouvant aller jusqu'à 5 milliards pour un maximum de cinq ans, un deuxième prêt à terme pouvant aller jusqu'à 4 milliards jusqu'au 23 août 2023, et un financement sous forme de prêt ou de garantie pouvant aller jusqu'à 1 milliard pour un maximum de cinq ans. En octobre 2020, une nouvelle autorisation ministérielle a été signée pour augmenter de 7,6 milliards de dollars la limite du deuxième prêt à terme, portant le montant disponible à 11,6 milliards de dollars jusqu'au 29 août 2025. Au 31 mars 2021, les autorisations ministérielles se rapportant à l'oléoduc Trans Mountain totalisaient 17,6 milliards de dollars et des conventions de crédit s'élevant à 17,27 milliards avaient été conclues; de ce montant, 9,98 milliards de dollars ont été utilisés, dont 3,76 milliards au cours de l'exercice.

Voici d'autres faits saillants de l'exercice 2020-2021 :

- La perte nette s'est établie à 15,6 milliards de dollars, contre un bénéfice net de 335 millions l'année précédente. Elle est principalement attribuable aux montants à radier aux termes du CUEC (estimés à 13,1 milliards de dollars). D'autres coûts relatifs au CUEC ont contribué à la perte nette :
  - Les frais des institutions financières (92 millions de dollars) qui offrent le CUEC aux emprunteurs admissibles;
  - Les charges administratives du CUEC, y compris les coûts directs engagés par EDC, principalement les paiements à des tiers pour l'administration du programme (56 millions de dollars).
- Les produits tirés des prêts ont augmenté de 125 millions de dollars, pour atteindre 404 millions, principalement en raison de produits d'intérêts relatifs à l'oléoduc Trans Mountain.
- EDC a effectué des remises au Trésor (au titre de principal, d'intérêts, de primes et de commissions, déduction faite des charges) totalisant 1 546 millions de dollars. Le montant total reçu par le Trésor est de 49 185 millions, principalement en lien avec le CUEC.

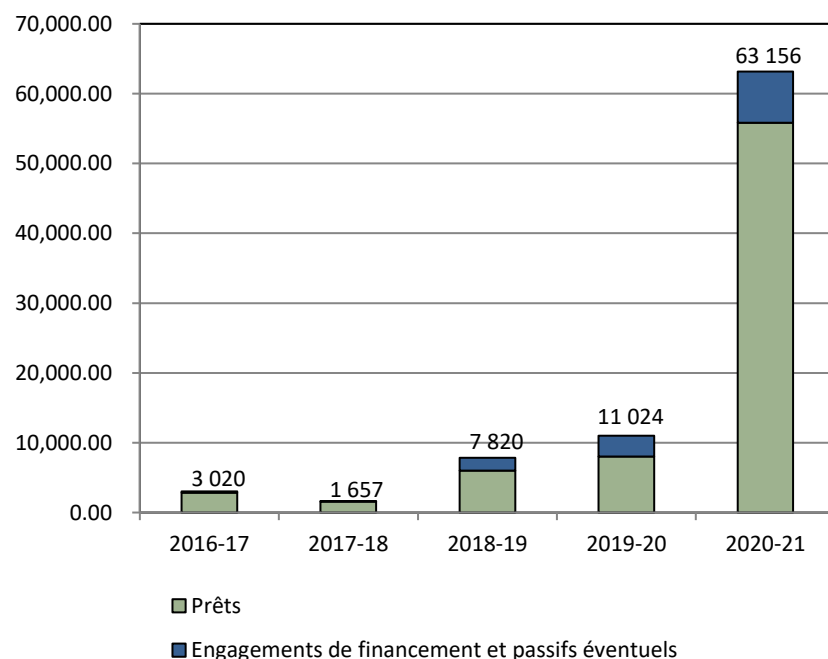
### Position par rapport à la limite prescrite par la Loi

Au 31 mars 2021, la position par rapport à la limite de 115 milliards de dollars prescrite par la Loi était de 63,2156 milliards (11,0 milliards au 31 mars 2020). L'augmentation de la position par rapport à la limite prescrite par la Loi s'explique surtout par les décaissements au titre du CUEC et une augmentation des facilités de prêt octroyées en lien avec le projet d'oléoduc Trans Mountain. Voici une ventilation de cette position :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	<b>Mars 2021</b>	Mars 2020
<b>Prêts</b>		
Concessionnels – CUEC	<b>44 881</b>	-
Concessionnels	<b>500</b>	594
Non concessionnels	<b>10 436</b>	7 428
	<b>55 817</b>	8 022
<b>Engagements de financement et passifs éventuels</b>		
Engagements de prêts	<b>7 306</b>	2 947
Garanties de prêts	<b>33</b>	55
	<b>7 339</b>	3 002
<b>Position par rapport à la limite prescrite par la Loi</b>	<b>63 156 \$</b>	11 024 \$

### Résumé des cinq derniers exercices

**Position du Compte du Canada par rapport à la limite prescrite par la Loi – Historique sur cinq ans (en M\$)**



## Concentration de l'exposition

Le tableau ci-dessous illustre l'exposition par pays, selon l'emplacement géographique des risques au 31 mars 2021.

		<b>Mars</b>		<b>Mars</b>				
		<b>2021</b>		<b>2020</b>				
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>								
<b>Pays</b>	<b>Prêts concessionnels</b>	<b>Prêts non concessionnels</b>	<b>Engagements de prêt</b>	<b>Garanties de prêt</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Canada – CUEC	44 881	-	-	-	<b>44 881</b>	<b>71</b>	-	-
Canada	10	10 024	7 306	-	<b>17 340</b>	<b>27</b>	9 870	90
Chine	304	-	-	-	<b>304</b>	<b>1</b>	366	3
États-Unis	-	270	-	-	<b>270</b>	<b>1</b>	348	3
Irak	-	75	-	-	<b>75</b>	-	96	1
Turquie	74	-	-	-	<b>74</b>	-	86	1
Maroc	57	-	-	-	<b>57</b>	-	68	1
Argentine	-	37	-	-	<b>37</b>	-	36	-
Inde	36	-	-	-	<b>36</b>	-	43	-
Roumanie	-	-	-	33	<b>33</b>	-	55	-
Autres*	19	30	-	-	<b>49</b>	-	56	1
<b>Total</b>	<b>45 381 \$</b>	<b>10 436 \$</b>	<b>7 306 \$</b>	<b>33</b>	<b>63 156 \$</b>	<b>100</b>	11 024 \$	100

\* Comprend huit pays à l'égard desquels les expositions varient de 0,1 à 16 millions de dollars.

## Exposition par devise

		<b>Mars</b>		<b>Mars</b>				
		<b>2021</b>		<b>2020</b>				
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>								
<b>Devise</b>	<b>Montant</b>	<b>Équivalent en CAD</b>	<b>Taux de change</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>	<b>Équivalent en CAD</b>	<b>Taux de change</b>	<b>%</b>
Dollars	<b>62 278</b>	<b>62 278</b>	-	<b>99</b>	9 947	9 947	-	90
M USD	<b>699</b>	<b>878</b>	<b>1,2567</b>	<b>1</b>	765	1 077	1,4076	10
<b>Total</b>	<b>63 156 \$</b>	<b>63 156 \$</b>		<b>100</b>	11 024 \$	11 024 \$		100

L'augmentation de l'exposition globale en dollars canadiens pendant l'exercice est essentiellement attribuable aux décaissements au titre du CUEC et de facilités de prêt relatives à l'oléoduc Trans Mountain.



**Exposition liée aux comptes commerciaux et souverains**

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	<b>Mars 2021</b>			<b>Mars 2020</b>		
	<b>Prêts commerciaux</b>	<b>Prêts souverains</b>	<b>Total</b>	<b>Prêts commerciaux</b>	<b>Prêts souverains</b>	<b>Total</b>
<b>Prêts</b>						
Concessionnels – CUEC	<b>44 881</b>	-	<b>44 881</b>	-	-	-
Concessionnels	<b>10</b>	<b>490</b>	<b>500</b>	10	584	594
Non concessionnels	<b>314</b>	<b>10 122</b>	<b>10 436</b>	1 006	6 422	7 428
	<b>45 205</b>	<b>10 612</b>	<b>55 817</b>	1 016	7 006	8 022
<b>Engagements de financement et passifs éventuels</b>						
Engagements de prêts	<b>16</b>	<b>7 290</b>	<b>7 306</b>	32	2 915	2 947
Garanties de prêts	-	<b>33</b>	<b>33</b>	-	55	55
	<b>16</b>	<b>7 323</b>	<b>7 339</b>	32	2 970	3 002
<b>Total</b>	<b>45 221 \$</b>	<b>17 935 \$</b>	<b>63 156 \$</b>	1 048 \$	9 976 \$	11 024 \$
<b>Pourcentage</b>	<b>72 %</b>	<b>28 %</b>	<b>100 %</b>	9 %	91 %	100 %

L'augmentation de l'exposition liée aux comptes commerciaux résulte surtout des décaissements au titre du CUEC, et celles liées aux comptes souverains, des facilités de prêt octroyées en lien avec l'oléoduc Trans Mountain.

Le tableau suivant présente une autre ventilation de l'exposition liée aux comptes commerciaux et souverains par secteur industriel et par pays.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Mars 2021		Mars 2020	
	Total	%	Total	%
Comptes commerciaux (par secteur industriel)				
CUEC	44 881	71	-	-
Automobile	139	1	805	7
Aéronautique	131	-	193	2
Ressources	38	-	32	-
Autre	32	-	18	-
	<b>45 221</b>	<b>72</b>	1 048	9
Comptes souverains (par pays)				
Canada	17 270	27	9 170	83
Chine	304	1	366	3
Irak	75	-	96	1
Turquie	74	-	86	1
Maroc	57	-	68	1
Argentine	37	-	36	1
Autre	118	-	154	1
	<b>17 935</b>	<b>28</b>	9 976	91
Total	<b>63 156 \$</b>	<b>100</b>	11 024 \$	100

La diminution de l'exposition dans le secteur automobile est attribuable au remboursement intégral d'une facilité de prêt consentie à General Dynamics Land Systems. L'augmentation de l'exposition au Canada résulte des décaissements et d'une augmentation des facilités de prêt relatives à l'oléoduc Trans Mountain.

### Portefeuille de prêts ventilé par type de taux d'intérêt

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Mars 2021			Mars 2020		
	Fixe	Variable	Total	Fixe	Variable	Total
Concessionnels – CUEC	44 881	-	44 881	-	-	-
Concessionnels	494	6	500	587	7	594
Non concessionnels	10 145	291	10 436	7 123	305	7 428
Total	<b>55 520 \$</b>	<b>297 \$</b>	<b>55 817 \$</b>	7 710 \$	312 \$	8 022 \$
Pourcentage	<b>99 %</b>	<b>1 %</b>	<b>100 %</b>	96 %	4 %	100 %

## Flux de trésorerie générés sur les prêts

Le tableau ci-dessous présente un résumé des intérêts et commissions reçus sur les prêts portés au Compte du Canada. Ces flux de trésorerie ont été versés au Trésor pendant l'exercice financier, déduction faite des charges administratives. La quasi-totalité des produits d'intérêts provient des prêts non concessionnels, les prêts concessionnels ayant des taux d'intérêt faibles ou nuls.

	Mars 2021			Mars 2020		
	Solde annuel moyen du principal	Flux d'intérêts	%	Solde annuel moyen du principal	Flux d'intérêts	%
Concessionnels	21 037	12	0,06 %	601	-	0,01 %
Non concessionnels	9 125	381	4,18 %	6 703	265	3,95 %
<b>Total</b>	<b>30 162 \$</b>	<b>393 \$</b>	<b>1,30 %</b>	<b>7 304 \$</b>	<b>265 \$</b>	<b>3,63 %</b>

La hausse du solde moyen du principal résulte surtout des nouvelles activités de financement pour l'exercice en lien avec le CUEC et les prêts liés à l'oléoduc Trans Mountain.

### Accords financiers aménagés

Durant l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2021, le Compte du Canada a permis de faciliter des déboursements nets totalisant 44,9 milliards de dollars au titre du CUEC, comme indiqué précédemment.

Au cours du deuxième trimestre, une des facilités relatives à l'oléoduc Trans Mountain a été modifiée pour faire passer la limite du prêt de 4 à 11,6 milliards de dollars, et repousser son échéance au 29 août 2025. À la fin de l'exercice, 9,98 milliards de dollars avaient été versés dans le cadre de cette facilité.

## États financiers du Compte du Canada

### État des prêts

<i>en date de</i>	<b>Mars</b>	<b>Mars</b>
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Prêts au titre du CUEC (note 3)	<b>44 881</b>	-
Provision pour paiements de transfert au titre du CUEC (note 3)	<b>(13 085)</b>	-
Prêts nets au titre du CUEC	<b>31 796</b>	-
Prêts (note 4)	<b>10 936</b>	8 022
Compte de correction de valeur pour pertes sur prêts	<b>(3 003)</b>	(203)
Compte de correction de valeur pour pertes sur intérêts courus et commissions	<b>(249)</b>	(296)
Escompte non amorti sur les prêts concessionnels	<b>(343)</b>	(365)
Intérêts courus et commissions	<b>357</b>	321
<b>Total</b>	<b>39 546 \$</b>	7 479 \$

### État des engagements de financement et des passifs éventuels

<i>en date de</i>	<b>Mars</b>	<b>Mars</b>
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Engagements de prêts	<b>7 306</b>	2 947
Garanties de prêts (note 7)	<b>33</b>	55
<b>Total</b>	<b>7 339 \$</b>	3 002 \$

### État des résultats

<i>exercice clos en</i>	<b>Mars</b>	<b>Mars</b>
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Produits</b>		
Intérêts créditeurs et commissions de garantie	<b>404</b>	279
Gain de change	-	72
Amortissement de l'escompte	<b>23</b>	23
Recouvrement de montants déjà engagés (note 5)	<b>2</b>	15
<b>Total des produits</b>	<b>429</b>	389
<b>Dépenses</b>		
Paiement de transfert au titre du CUEC (note 3)	<b>13 085</b>	-
Frais des institutions financières liés au CUEC (note 3)	<b>92</b>	-
Charges administratives liées au CUEC (notes 3 et 5)	<b>56</b>	-
Perte de change	<b>76</b>	-
Dotations à la provision (reprise sur provision) pour pertes sur prêts et garanties de prêts	<b>2 723</b>	45
Charges administratives (note 5)	<b>1</b>	9
<b>Total des charges</b>	<b>16 033</b>	54
<b>Bénéfice (perte) net</b>	<b>(15 604 \$)</b>	335 \$

## Tableau des flux de trésorerie liés au Trésor

<i>exercice clos en</i>	<b>Mars</b>	Mars
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	<b>2021</b>	2020
<b>Fonds remis au Trésor par EDC</b>		
Gestionnaire régional	<b>(1 153)</b>	(168)
Intérêts, primes et commissions	<b>(393)</b>	(265)
<b>Total des fonds remis au Trésor</b>	<b>(1 546 \$)</b>	(433 \$)
<b>Fonds du Trésor reçus par EDC</b>		
Gestionnaire régional	<b>49 036</b>	2 123
Frais des institutions financières liés au CUEC	<b>92</b>	-
Charges administratives	<b>57</b>	9
<b>Total des fonds reçus du Trésor</b>	<b>49 185 \$</b>	2 132 \$
<b>Fonds nets en trésorerie reçus du (remis au) Trésor</b>	<b>47 639 \$</b>	1 699 \$

*Nota – EDC remet au Trésor tous les fonds qu'elle reçoit à l'égard des opérations sur le Compte du Canada (remboursements de prêts, paiements d'intérêts, commissions, paiements de primes, etc.), déduction faite des charges et des frais indirects de la Société découlant de ces opérations.*

## Notes afférentes aux états financiers

### Note 1. Mandat et autorisation

La Société a pour mission de soutenir et de développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur ou intérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché intérieur et international. Aux termes de l'article 23 de la *Loi*, le Ministre peut, avec l'assentiment du ministre des Finances, autoriser la Société à s'engager dans certaines opérations de nature financière ou portant sur des passifs éventuels qui sont considérées comme servant l'intérêt national. Ces opérations ou catégories d'opérations et leur fondement juridique sont connus collectivement sous le nom de « Compte du Canada ». Ces opérations peuvent porter sur des activités facilitées dans toutes les catégories de produits d'EDC (financement, assurance crédit, assurance d'institution financière, garanties pour le commerce international et assurance risques politiques), autres que les opérations d'investissement. La Société est responsable de la saine administration des opérations sur le Compte du Canada. Les comptes correspondant à ces opérations sont tenus distinctement des comptes de la Société et sont consolidés chaque année, au 31 mars, dans les états financiers du gouvernement, qui sont publiés séparément par celui-ci et qui sont audités par le vérificateur général du Canada.

Avant le 25 mars 2020, l'article 24 de la *Loi sur le développement des exportations* limitait à 20 milliards de dollars au total les passifs éventuels (polices d'assurance, garanties et autres ententes donnant lieu à des passifs éventuels), les engagements en cours avec des emprunteurs et le principal impayé des créances de la Société au titre du Compte du Canada. Le 25 mars 2020, une modification a été apportée à la *Loi* pour donner au ministre des Finances le pouvoir de déterminer cette limite et a fait l'objet d'une publication dans la *Gazette du Canada*. En soutien au déploiement de programmes d'aide dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la limite est passée à 75 milliards de dollars le 16 avril 2020, puis à 93 milliards le 15 mai 2020, et enfin à 115 milliards le 30 septembre 2020. Au 31 mars 2021, la position par rapport à cette limite se chiffrait à 63 156 millions de dollars (11 024 millions au 31 mars 2020).

### Note 2. Principales méthodes comptables

#### Méthode comptable

Les montants présentés dans les états financiers du Compte du Canada sont comptabilisés conformément aux normes comptables du secteur public.

#### Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût historique et comprennent les intérêts incorporés et les commissions.

Les intérêts courus sont comptabilisés sur la base contractuelle du prêt correspondant. Ils comprennent les intérêts courus et commissions sur tous les prêts, y compris les prêts en souffrance et ceux pour lesquels il n'y a aucune chance de recouvrement.

Les produits d'intérêts sur prêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'engagement aux fins de présentation dans l'état du résultat net. Ils comprennent les produits d'intérêts courus et sous forme de commissions sur tous les prêts, sauf les prêts en souffrance et ceux pour lesquels il n'y a aucune garantie raisonnable de recouvrement.

L'information consolidée présentée dans les *Comptes publics du Canada* satisfait aux critères énoncés dans le Manuel du receveur général (Procédures des comptes publics).

## Provision pour paiements de transfert et pertes sur créances

Lorsque nécessaire, des provisions sont comptabilisées pour ramener la valeur comptable des prêts à un montant qui se rapproche de leur valeur de recouvrement nette. La provision pour paiements de transfert représente une réduction visant à refléter les conditions libérales des clauses de renonciation du CUEC.

La provision pour pertes sur créances reflète la possibilité de pertes associées à un défaut potentiel. Elle est établie en fonction du risque de crédit de l'emprunteur, des garanties fournies et de l'historique de remboursement. Lorsqu'on détermine qu'un prêt est irrécouvrable, il est radié.

## Conversion des devises

Tous les prêts, les engagements de prêts, les passifs éventuels, les indemnités versées et les indemnisations en cours libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture de la période de référence. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens (quotidiens ou mensuels) en vigueur pendant l'exercice. Les écarts de change découlant de la conversion des soldes et des opérations libellés en devises sont comptabilisés dans l'état des résultats de l'exercice.

## Incertitude relative à la mesure

Les prêts peuvent comporter une incertitude relative à la mesure en raison du recours à des estimations quant aux provisions pour pertes sur créances (pertes potentielles issues de défauts) et aux provisions servant à déterminer les réductions liées aux conditions libérales des clauses de renonciation du CUEC.

Les estimations des provisions pour pertes sur créances et pour paiements de transfert sont toutes deux examinées annuellement et révisées à la lumière de plusieurs facteurs, dont les taux historiques de pertes sur prêts, les avis d'experts, les hypothèses émises par la direction et les approches basées sur des modèles qui tiennent compte de la conjoncture économique. Qui plus est, la provision pour paiements de transfert fait aussi chaque année l'objet d'un examen et d'une révision en fonction de facteurs comme l'historique de remboursement, les avis d'experts, les hypothèses émises par la direction.

La pandémie de COVID-19 accentue l'incertitude relative à la mesure des provisions pour prêts. Plus particulièrement, vu la nature unique de la crise, il y a peu de précédents sur lesquels se baser pour évaluer les recouvrements prévus, ce qui peut faire varier grandement l'évaluation des prêts au titre du CUEC. Les pleines répercussions que pourrait avoir la pandémie sur les hypothèses – qui concernent entre autres la qualité du crédit et la probabilité de défaut servant à mesurer les pertes sur créances – sont inconnues et dépendront des développements futurs, qui demeurent incertains.

### Note 3. Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

Dans sa mouture originale, le programme du CUEC permettait aux entreprises admissibles de recevoir un prêt pouvant aller jusqu'à 40 000 dollars à un taux de 0 %, remboursable d'ici le 31 décembre 2022 et pouvant faire l'objet d'une seule et unique prolongation de trois ans, avec un taux d'intérêt de 5 % par an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Si l'emprunteur rembourse la totalité du prêt le 31 décembre 2022 ou avant, il peut voir jusqu'à 25 % de son prêt radié. Depuis le 4 décembre 2020, les demandeurs admissibles peuvent emprunter un maximum de 60 000 dollars au titre du CUEC. Les demandeurs qui ont déjà reçu un prêt de 40 000 dollars peuvent, s'ils y sont admissibles, faire une demande de majoration de leur prêt dans le cadre du programme, afin de recevoir 20 000 dollars supplémentaires. Ces prêts, avec ou sans majoration, sont sans intérêts et doivent être remboursés dans sa mouture originale avant le 31 décembre 2022. Ils peuvent faire l'objet d'une seule et unique prolongation de trois ans, auquel cas ils sont assortis d'un taux d'intérêt de 5 % par an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Si le remboursement du prêt au titre du CUEC est effectué en totalité d'ici le 31 décembre 2022, l'emprunteur pourrait profiter d'une radiation pouvant atteindre 33 % du prêt de 60 000 dollars (25 % des 40 000 \$ initiaux, plus 50 % des sommes additionnelles). Au 31 mars 2021, 44,9 milliards de dollars avaient été décaissés au titre du programme.

La provision pour paiements de transfert représente les meilleures estimations de la direction quant au principal à radier aux termes du CUEC. Les hypothèses portent notamment sur les entreprises admissibles qu'on s'attend voir profiter de la radiation des prêts et sont basées sur le jugement de la direction. Les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations sont examinées annuellement et révisées si nécessaire. Au 31 mars 2021, la provision pour paiements de transfert était de 13,1 milliards de dollars.

Les modifications aux provisions pour paiements de transfert résultant d'une sortie de fonds, des remboursements, des arrivées à échéance et des radiations, de même que les modifications aux hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, sont consignées dans les dépenses liées aux paiements de transfert au titre du CUEC dans l'état des résultats.

Les frais des institutions financières liés aux CUEC, qui s'élèvent à 92 millions de dollars, sont des sommes facturées par les institutions financières qui offrent le programme. Ces dernières ont une relation directe avec les emprunteurs et sont responsable de ce qui suit : la distribution des fonds aux emprunteurs et leur recouvrement, la remise des fonds recouverts au gouvernement du Canada, et la divulgation des soldes et de l'activité des emprunteurs au titre du CUEC.

Les charges administratives de 56 millions de dollars au titre du CUEC sont des dépenses directes engagées par EDC pour l'administration du programme. Les coûts directs sont principalement liés aux tiers qui participent à l'administration du programme.



## Note 4. Prêts

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Mars 2021			Mars 2020		
	Concessionnels	Non concessionnels	Total	Concessionnels	Non concessionnels	Total
<b>Régime fiscal</b>						
En souffrance	-	155	155	-	181	181
2020-2021	-	-	-	35	737	772
2021-2022	31	92	123	35	59	94
2022-2023	44 913	38	69	35	39	74
2023-2024	31	26	57	35	6 281	6 316
2024-2025	31	27	58	35	27	62
2025-2026	31	10 046	54 959	35	71	106
2026-2027	31	14	45	35	12	47
2027-2028	31	14	45	35	12	47
2028-2029 et au-delà	282	24	306	314	9	323
<b>Total</b>	<b>45 381 \$</b>	<b>10 436 \$</b>	<b>55 817 \$</b>	<b>594 \$</b>	<b>7 428 \$</b>	<b>8 022 \$</b>

Le tableau suivant présente une ventilation des arriérés de principal, d'intérêts et de commissions à la clôture de l'exercice.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	<b>Mars 2021</b>			<b>Mars 2020</b>		
	<b>Prêts commerciaux</b>	<b>Prêts souverains</b>	<b>Total</b>	Prêts commerciaux	Prêts souverains	Total
Principal en souffrance	<b>139</b>	<b>16</b>	<b>155</b>	166	15	181
Intérêts et commissions en souffrance	-	<b>226</b>	<b>226</b>	6	232	238
<b>Total</b>	<b>139 \$</b>	<b>242 \$</b>	<b>381 \$</b>	172 \$	247 \$	419 \$

#### **Note 5. Recouvrement de montants déjà engagés et charges administratives portées au Compte du Canada**

Aux termes du paragraphe 23(5) de la *Loi*, le ministre des Finances autorise la Société à prélever sur les recettes et les recouvrements le montant qu'il estime nécessaire pour couvrir les charges et les frais indirects que la Société a engagés dans le cadre des opérations sur le Compte du Canada. Pour l'exercice 2020-2021, 56 millions de dollars ont été prélevés pour le paiement des charges administratives liées au CUEC, et 1 million (contre 9 millions en 2019-2020) a été prélevé pour le paiement des frais généraux, juridiques et indirects engagés par la Société dans le cadre des opérations sur le Compte du Canada.

Au cours de l'exercice, le Compte du Canada a recouvré 2 millions de dollars en frais engagés (contre 15 millions en 2019-2020), principalement en lien avec les mesures d'aide au secteur automobile.

#### **Note 6. Engagements de financement**

Les engagements de financement sont des prêts sur lesquels le débiteur peut immédiatement faire des prélèvements, à condition de respecter les clauses restrictives stipulées dans les conventions de prêt.

#### **Note 7. Garanties du Compte du Canada**

Des garanties de prêts sont accordées pour couvrir le non-remboursement du principal et le non-paiement des intérêts et des commissions dus aux banques et aux institutions financières qui octroient des prêts à des emprunteurs. À la suite d'un appel de garantie, un actif sous forme de prêt est inscrit au bilan, et l'appel devient une obligation directe pour l'emprunteur.

## Glossaire des termes financiers

**Charges administratives** – Dépenses directes engagées par EDC pour l'administration de toutes les opérations portées au Compte du Canada, excluant les coûts liés au CUEC.

**Charges administratives liées au CUEC** – Dépenses directes engagées par EDC pour l'administration de toutes les opérations portées au Compte du Canada en lien avec le CUEC.

**Comptes publics du Canada** – Rapport du gouvernement que le receveur général prépare pour chaque exercice où figurent les opérations de tous les ministères et organismes fédéraux.

**CUEC** – Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

**Engagement de prêt** – Partie d'un prêt qui a été consentie et acceptée, mais qui n'a pas encore été déboursée.

**Financement** – Dispositif ayant pour effet d'accorder du crédit ou de promettre des fonds.

**Frais des institutions financières liés au CUEC** – Frais facturés par les institutions financières qui participent au CUEC.

**Garantie de prêt** – Engagement d'assurer le remboursement d'une dette. Pour le garant, la garantie constitue un passif éventuel.

**Garanties – Commerce international** – Solutions d'assurance et de cautionnement qui couvrent les risques inhérents à la non-exécution du contrat et qui comprennent les garanties pour cautionnement bancaire, les garanties de change et l'assurance cautionnement.

**Intérêts courus** – Intérêts gagnés mais non encore reçus sur un prêt ou un autre instrument portant intérêt, calculés à compter de la date du décaissement ou de la date du dernier paiement d'intérêts, selon celle qui arrive en dernier.

**Investissement** – Participation qu'EDC peut détenir dans une entité au moyen de capital risque ou de capital-investissement.

**Passif éventuel** – Obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance de certains événements futurs. Les polices d'assurance et les garanties en cours sont des passifs éventuels.

**Prêt concessionnel** – Prêt sans intérêt ou assorti d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché ou qui comporte de longues périodes de remboursement.

**Prêt souverain** – Prêt pour lequel le risque financier et le risque de non-remboursement sont assumés par un gouvernement souverain.

**Provision pour paiements de transfert au titre du CUEC** – Représente les meilleures estimations de la direction quant au principal à radier aux termes du CUEC.

**Provision pour pertes sur créances** – Représente les meilleures estimations de la direction quant aux pertes probables sur créances. Ces estimations sont revues périodiquement pendant l'exercice et font l'objet d'un examen approfondi à la date d'établissement des états financiers.

**Radiation** – Montant radié aux termes du CUEC.

**Réduction de la dette** – Accord en vertu duquel une partie ou la totalité de la dette souveraine d'un pays est annulée ou voit son remboursement reporté.